



### Les prestations familiales Versées par la MSA disponibles exceptionnellement dès le 4 avril

Bobigny, 2 avril 2020

Dans le contexte actuel de crise sanitaire et de pandémie, le maintien de la solidarité nationale est une priorité pour le Gouvernement et pour la MSA.

A ce titre, le Gouvernement a décidé le versement anticipé des prestations sociales afin qu'elles soient disponibles sur le compte bancaire de tous les adhérents concernés dès le 4 avril 2020.

Cette décision s'applique à l'ensemble des allocations et prestations versées par la MSA : minima sociaux (RSA, allocation adulte handicapé, ...), prime d'activité, aides personnelles au logement, allocations familiales.

**Lien vers le communiqué de presse du gouvernement :**

<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/covid19-prestations-sociales>

#### En savoir plus sur le coronavirus

- Une plateforme téléphonique est disponible 7 jours sur 7, 24h sur 24, pour répondre aux questions non médicales : **0800 130 000** (appel gratuit).
- [Télécharger le justificatif de déplacement professionnel](#)
- [La FAQ du site dédié 'Coronavirus Covid-19'](#)
- [Les informations voyageurs](#)